

Procès Verbal n°29 Réunion du conseil d'administration de « Forestiers du Monde®-France » Vendredi 14 janvier 2011

Etaient présents,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),
Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),
Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale) par téléphone

En qualité d'adhérents :

Bernard LECLERCQ, Référent « Ecologie forestière »,

Excusée en qualité de membre du bureau :

Frédérique GAUTIER (Trésorière),

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Nelly OBSTETAR, François DUGAST, Christine CABASSY-BEYLI

Lieu de réunion : siège de « Forestiers du Monde®- France », 42 B Avenue Victor HUGO, 21000 DIJON (Côte d'Or - France) Horaire : 20h00 – 22h15

- 1 - Approbation du procès verbal n°28 du 24 septembre 2010.
- 2 - Approbation des états financiers de l'exercice social 2010
- 3 - Présentation des rapports d'activité et moral de l'exercice 2010
- 4 - Quitus à la présidence collégiale et à la trésorière pour la gestion passée
- 5 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »
- 6 - Cotisation annuelle obligatoire 2011
- 7 – Création de la représentation départementale française « Forestiers du Monde® – Oise »
- 8 - Préparation de la mission internationale malgache
- 9 - Assurance « Protection juridique » pour « Forestiers du Monde® ».
- 10 - Site Internet de « Forestiers du Monde® ». Modification de l'abonnement.
- 11 - Numérisation de clichés naturalistes de Vincent GILLET.
- 12 - Inventaire des bornes remarquables en Côte d'Or.
- 13 - Participation au comité de pilotage et suivi de la réserve naturelle régionale de Val Suzon (21)
- 14 - Diffusion de l'affiche « Développons en Côte d'Or la biodiversité : action en faveur du Damier du frêne ». Campagne médiatique.
- 15 - Vente par l'Etat français de 57 hectares de la forêt domaniale de Compiègne. Dépôt de plainte de « Forestiers du Monde® ». Engagement de Maître Grégory SAINT-MICHEL, Avocat.
- 16 - Seconde édition du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre ». Recherche de financement à hauteur de 2000 €
- 17 - Adhésion au CLAPEN 21
- 18 - Projets pédagogiques de « Forestiers du Monde® - Moselle »
- 19 - Les créations forestières pédagogiques bio diverses. Suivis des réalisations.
- 20 - Date à inscrire sur votre agenda.

1 - Approbation du procès verbal n°28 du vendredi 14 septembre 2010.

Le procès verbal n°28 de l'assemblée générale du vendredi 14 septembre 2010 est approuvé.

2 - Approbation des états financiers de l'exercice social 2010

Approbation reportée à l'assemblée générale du 27 mai 2011 ; les états financiers sont en cours d'élaboration.

3 - Présentation des rapports d'activité et moral de l'exercice 2010

Le président présente les rapports d'activité et moral de l'exercice 2010. On précisera ici que toutes les activités de l'association sont régulièrement présentées aux membres via les procès-verbaux de réunion du bureau. Le rapport d'activité sera également publié sur le site Internet afin de présenter à tout citoyen internaute l'activité de l'association.

4 - Quitus à la présidence collégiale et à la trésorière pour la gestion passée

Quitus reporté à l'assemblée générale du 27 mai 2011 avec la présentation des états financiers de l'exercice social 2010.

5 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

L'adhésion du citoyen Bruno RUBAGOTTI est approuvée conformément à l'article 3 des statuts.

L'adhésion de la personne morale « Commune de Savigny-les-Beaune » formulée par délibération de son conseil municipal datée du 7 décembre 2010 est approuvée conformément à l'article 3 des statuts.

Tout nouvel adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ». L'attention des nouveaux adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

6 – Cotisation annuelle obligatoire 2011

COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2011

Pour l'exercice 2011, la cotisation annuelle obligatoire reste fixée à **20 €** (pour mémoire, c'est le montant de la cotisation fixé lors de la fondation de « Forestiers du Monde® » en 2003)

Les membres sont invités à adresser dès à présent le chèque de leur cotisation 2011 d'un montant de 20 €, libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® ».

Les représentations locales et internationales dotées d'un compte bancaire sont habilitées à encaisser les cotisations annuelles (« Forestiers du Monde® – Ain Bugey », « Forestiers du Monde® – Cameroun », « Forestiers du Monde® – Madagascar »).

Au regard du caractère d'intérêt général de notre organisme, la **réduction fiscale** autorisée en France est égale à 66% des versements effectués selon l'article 200 du Code Général des Impôts. Ainsi pour 20 € de cotisation versée, vous pouvez bénéficier de 13,2 € de réduction fiscale ($20 \text{ €} \times 66\% = 13,20 \text{ €}$). La cotisation ne revient finalement qu'à 6,80 € par adhérent. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant cette déduction fiscale sera émis uniquement sur demande expresse.

7 - Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® – Oise »

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® – Oise ». Bruno RUBAGOTTI est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet du département sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Oise, Monsieur Bruno RUBAGOTTI

Maison forestière de maison blanche, 60300 FONTAINE-CHAALIS, FRANCE

Téléphone : 03 44 54 02 09

Adresse électronique : bruno.rubagotti@onf.fr

8 - Préparation de la mission internationale malgache

Pascal OBSTETAR fait état de son contact avec un représentant de l'administration forestière malgache en la personne de Monsieur MAAFAKA, Ingénieur de génie rural des eaux et des forêts, formé en France, auprès duquel il a présenté la mission malgache de « Forestiers du Monde® ». Monsieur MAAFAKA tente actuellement d'installer dans les écoles, des bibliothèques comprenant des ouvrages en langue française. La première idée d'engager la co-rédaction d'un guide pédagogique relatif à la création, dans le cadre scolaire, de forêts bio diverses avec des écoliers a été exposée. La seconde démarche visant à proposer au gouvernement malgache la conception d'une opération du type « A l'école de la forêt » mettant à disposition des enseignants des cycles élémentaires les compétences de forestiers malgaches avec le soutien de « Forestiers du Monde® – Madagascar » et « Forestiers du Monde® – France » est également évoquée. Pascal OBSTETAR se mettra en relation directe avec Michel LE CORRE, responsable de la mission malgache, pour réaliser la mise en contact et organiser la rencontre avec Monsieur MAAFAKA en terre malgache.

9 - Assurance « Protection juridique » pour « Forestiers du Monde® ».

Un courrier de la MAIF suite à la démarche de présentation de la mission internationale malgache attira notre attention sur l'absence de protection juridique de notre actuelle police d'assurance, hormis les situations accidentelles. La MAIF ne propose pas d'assurance protection juridique aux associations de protection de l'environnement qu'elle accepte de couvrir et susceptibles d'ester en justice, comme c'est notre cas. Une étude est engagée pour tenter de trouver une éventuelle police d'assurance en mesure de couvrir les frais afférents à nos actions en justice.

10 - Site Internet de « Forestiers du Monde® ». Modification de l'abonnement.

Les actuelles interruptions intempestives de fonctionnement de notre site Internet www.forestiersdumonde.org proviennent d'un débit insuffisant de la ligne téléphonique de connexion à notre serveur hébergé chez l'administrateur – concepteur du site en la personne de Pascal OBSTETAR. Celui-ci s'est rapproché d'ORANGE pour identifier le problème et y remédier. En principe, un débit suffisant devrait être affecté, nous l'espérons, avant la fin du mois de février 2011. Il est demandé aux internautes de signaler toute impossibilité de connexion à notre site www.forestiersdumonde.org par courriel direct à l'administrateur : pascal.obstetar@gmail.com. Cette modification nécessite également le recours à un abonnement professionnel pour disposer d'un débit suffisant pour le site.

11 - Numérisation de clichés naturalistes de Vincent GILLET

Vincent GILLET, référent « entomofaune » de « Forestiers du Monde® – France » dispose de plus de 35 000 clichés naturalistes (faune et flore européennes). Il envisage de les numériser pour pouvoir les exploiter. « Forestiers du Monde® » propose une contribution financière à la numérisation d'une sélection d'une centaine de clichés qu'il conviendrait d'opérer,

en contrepartie de la mise en ligne de cette sélection sur notre site Internet. Appel est lancé aux adhérents pour identifier la nature des clichés qu'ils apprécieraient de trouver sur le site Internet de « Forestiers du Monde® ».

12 - Inventaire des bornes remarquables en Côte d'Or.

Le samedi 20 novembre 2010, André COUTIER et Jean-Noël CABASSY sont allés à la rencontre de Madeleine et Jacques MASSIP, auteurs de l'inventaire des bornes armoirées de la forêt domaniale de Châtillon (Côte d'Or), afin de leur soumettre notre projet et de profiter de leur expérience au regard du travail publié qu'ils ont réalisé.

Pour la première édition de notre fascicule dédié aux bornes remarquables du département, il est proposé de sélectionner une dizaine de bornes (ou séries) si possible réparties sur l'ensemble du département, et ce afin de toucher tous les Côte-d'Oriens. L'idée d'un concours " À la recherche d'une borne remarquable en Côte d'Or ! " est émise. Il s'agirait l'année de publication du fascicule de proposer aux Côte-d'Oriens ce concours destiné à favoriser le retour des fiches simplifiées d'inventaire jointes au fascicule distribué gratuitement (tirage 50 000 ?). Le premier prix pourrait être un appareil photographique avec positionnement GPS.

Contact doit désormais être pris avec Yves PAUTRAT du service régional de l'Archéologie afin de lui présenter notre démarche et obtenir l'appui et la caution de la DRAC.

13 - Participation au comité de pilotage de la réserve naturelle régionale de Val Suzon (21)

Un projet de création d'une réserve naturelle régionale assise en grande partie sur le massif forestier domaniale de Val Suzon est présenté. Le Conseil régional de Bourgogne co-financerait la gestion de cette réserve. Au sien de la liste des membres du comité de pilotage et de suivi, on n'observe aucune instance « forestière » associative en mesure d'étudier les propositions de l'Office National des Forêts, gestionnaire institutionnel historique de la forêt domaniale de Val Suzon. Proposition est faite de présenter la contribution de « Forestiers du Monde® » aux membres du comité de suivi par un courrier adressé au Président du Conseil Régional de Bourgogne.

14 – Diffusion de l'affiche « Développons en Côte d'Or la biodiversité : action en faveur du Damier du frêne ». Lancement de la campagne médiatique.

Le publipostage de l'affiche aux 707 communes de Côte d'Or a été effectué en fin d'année 2010 avec le concours de la Lyonnaise des Eaux. Pour sa part, le GIE Toison d'Or, également partenaire de cette affiche, engage en début d'année 2011 le publipostage aux 372 écoles élémentaires publiques et Regroupements pédagogiques Intercommunaux du département de la Côte d'Or. La présentation officielle de l'affiche aux citoyens est programmée à l'occasion de la plantation du premier bosquet bio divers sur le site de la création forestière pédagogique de Morey-Saint-Denis, en mars 2011.

Par ailleurs, un représentant de la DREAL Bourgogne vient de solliciter Forestiers du Monde® afin d'élaborer un plan d'action régional en faveur du Damier du frêne.

15 - Vente par l'Etat français de 57 hectares de la forêt domaniale de Compiègne.

Par courrier de la présidence collégiale de « Forestiers du Monde® » daté du 1^{er} février 2011, Maître Gustave CHARVET en relation avec Maître Grégory SAINT-MICHEL, avocat déjà mandaté par des députés français, se voit confier mandat pour engager, au nom de « Forestiers du Monde® », les démarches les plus pertinentes auprès des autorités judiciaires en vue d'obtenir l'annulation de la vente par l'Etat à la Société des ventes de Compiègne de 57 ha de la forêt domaniale de Compiègne sur lesquels est assis l'actuel hippodrome de Compiègne.

Ce mandat l'autorise à déposer plainte directement ou nous joindre à la plainte pénale actuellement déposée auprès du Parquet de Compiègne et nous constituer partie civile. Il doit veiller à sélectionner l'action judiciaire la plus pertinente au regard de l'objet et des valeurs portés par notre association tout en veillant à préserver au mieux nos intérêts moraux et financiers. Il accepte pour ce mandat une rémunération financière forfaitaire modeste.

16 - Seconde édition du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre ». Recherche de financement à hauteur de 2000 €.

Notre besoin en financement pour éditer la seconde version s'élève à 6 000 €. 3 000 € ont été attribués par le Conseil Régional de Bourgogne. Pour la recherche des 3 000 derniers euros, la délégation EDF-Bourgogne sollicitée accepte de contribuer à hauteur de 500 €. Nous sommes en attente de la réponse de la fondation EIFFAGE pour boucler le budget et engager ce nouveau chantier.

17 - Adhésion au CLAPEN 21

Le Comité de Liaison des Associations et des Personnes pour la Protection de l'Environnement et de la Nature en Côte d'Or (CLAPEN 21) sollicite officiellement « Forestiers du Monde® » afin qu'elle apporte ses compétences au sein des instances officielles de consultations placées sous l'autorité du préfet du département dont notamment la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Proposition est faite d'adhérer au CLAPEN 21 et d'apporter une contribution sous la forme la plus appropriée : contribution écrite, rédaction d'argumentaires ou de questions, représentation physique éventuelle selon la disponibilité des membres bénévoles. Le réseau des membres référents pourra selon le cas être mis à contribution ou faire part de son intérêt à participer aux réunions.

18 – Projets pédagogiques de « Forestiers du Monde® - Moselle »

Thomas LAMOTTE, correspondant « Forestiers du Moselle® » fait état de l'engagement des actions et de l'établissement des contacts suivants :

- Animations pédagogiques sur la thématique de la forêt et de sa faune au profit de l'école élémentaire de Bouzonville sur l'année scolaire 2010-2011
- Intervention pédagogique d'une demi journée fixée le 3 février 2011 sur le thème de la ripisylve à destination des enseignants du réseau EDD (EDD : Education Développement Durable),
- Contact avec la Ville de Metz pour envisager une création forestière pédagogique bio diverse.

19 - Les créations forestières pédagogiques bio diverses. Nouveaux projets. Suivis des réalisations.

En cette rentrée scolaire de l'année 2010-2011, 4 projets de créations forestières pédagogiques bio diverses sont engagés :

- La création forestière pédagogique bio diverse d'Arnay le duc (Côte d'Or – France), site de l'étang Fouché avec l'école privée Jeanne d' Arc. Action réalisée en novembre 2010. Un projet de signalétique pédagogique avec notre référent en la matière Guy VALLADE est désormais à l'étude.
- La création forestière pédagogique bio diverse de Saint Julien (Côte d'Or – France). 4,5 hectares sont affectés au projet. Une rencontre sur le terrain avec le garde forestier et notre référent « Ecologie forestière » en la personne de Bernard LECLERCQ aura permis d'envisager d'installer une mare forestière. « Forestiers du Monde® » vient d'adresser une proposition pour la plantation d'un premier bosquet bio divers fin mars début avril 2011.
- La réhabilitation forestière pédagogique bio diverse de Savigny-les-Beaune (Côte d'Or – France). Les dates d'actions sur le terrain sont les suivantes :
 - Mardi 22 mars 2011:** pose des jalons avec les plus grands écoliers,
 - Jeudi 24 mars 2011:** plantation des premiers plants forestiers avec les plus grands en matinée, avec les plus petits en après-midi ; pose des protections biodégradables et paillage.
- La création forestière pédagogique bio diverse de Morey Saint Denis (Côte d'Or – France). Les dates d'actions sur le terrain sont les suivantes :
 - Mardi 8 mars 2011:** pose des jalons avec les plus grands écoliers,
 - Jeudi 10 mars 2011:** fin du jalonnement, plantation des premiers plants forestiers avec les plus grands (2 classes) ; pose des protections biodégradables et paillage.
 - Lundi 14 mars 2011:** accueil de deux classes pour planter, poser les protections biodégradables et pailler les plants.
- La réhabilitation forestière pédagogique de Pernand-Vergelesses : Après de multiples reports liés aux conditions climatiques difficiles des mois de novembre et décembre 2010, une nouvelle proposition sera adressée à l'école pour planter les bosquets sur le site de Frétille: **Vendredi 4 mars 2011 après-midi.**
- Un projet de création forestière pédagogique biodiverse est actuellement négocié avec la ville de Dijon. Il est envisagé au sein du périmètre de protection immédiate d'un champ captant des Gorgets. Il s'agirait du premier projet visant à planter, en agglomération urbaine, l'enceinte étant interdite au public, des bosquets variés composés d'arbres destinés à terme à mourir sur pied afin de favoriser la biodiversité attachée aux arbres sénescents et morts.

Les membres locaux de « Forestiers du Monde® » sont naturellement conviés à toutes les actions de terrain. Il est conseillé de contacter le siège par téléphone au 03 80 45 82 99 pour obtenir les renseignements nécessaires pour accéder aux sites (dates, horaires, tenues, outils, etc.).

20 - Date à inscrire sur votre agenda :

Vendredi 27 mai 2011 : Assemblée générale de « Forestiers du Monde® ». Siège dijonnais de « Forestiers du Monde® ». 20h00 à 22h00.